

DECISION DU PRESIDENT

23_01_30_0008	MISE A JOUR DE LA LISTE DES REPRESENTANTS DES COMMUNES DE RUY-MONTCEAU ET LA VERPILLIERE DANS LES COMMISSIONS THEMATIQUES
----------------------	--

Le Président de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

Vu la délibération n° 20_09_17_247 du 17 septembre 2020 relative à la création des commissions permanentes et à leur composition ;

Vu la délibération n° 20_10_15_344 du 15 octobre 2020 relative à la désignation des membres des commissions thématiques et délégrant au président la mise à jour de la liste des membres ;

Vu la décision n° 23_01_03_0001 portant mise à jour de la liste des représentants des communes de Domarin, Saint-Alban-de-Roche, Les Eparres, Crachier, Villefontaine, Saint-Quentin-Fallavier, Succieu, Meyrié et du groupe EPD dans les commissions thématiques

Considérant la demande des communes de Ruy-Montceau et de La Verpillière de procéder à des mises à jour de leurs représentants dans les commissions thématiques.

Considérant ce qui précède,

DECIDE

Article 1^{er} : D'approuver les modifications suivantes demandées par les communes

RUY-MONTCEAU

- Commission mobilités : Sandrine CHAVENT est désignée titulaire en lieu et place de Frédéric CHATEAU
- Commission petite enfance : Frédéric CHATEAU est désigné titulaire en lieu et place de Cécile RIBEIRO. Karen ANDREIS est désignée suppléante en lieu et place de Frédéric CHATEAU
- Commission politique de la ville : Karen ANDREIS est nommée titulaire. Enguerrand BONNAS est désigné suppléant en lieu et place de Karen ANDREIS
- Commission stratégie numérique et usages : Karine PLATEAU est désignée titulaire en lieu et place de Manon CONESA. Franck CONESA est démissionnaire et non remplacé
- Commission voiries, espaces publics et éclairage : Stéphane VEYET est désigné suppléant en lieu et place de Lionel BALLET
- Commission cycle de l'eau : Stéphane VEYET est désigné suppléant en lieu et place de Lionel BALLET

LA VERPILLIERE

- Commission petite enfance : Olivier KLEIN est désigné titulaire en lieu et place de Mireille SAVY et Ludovic LEGRAIN est désigné suppléant

Article 2 : La liste des représentants des communes et du groupe constitué dans les commissions thématiques de la CAPI est fixée en annexe à la présente décision.

Article 3 : La délibération n° 20_10_15_344 du 15 octobre 2020 relative à la désignation des membres des commissions thématiques est modifiée en conséquence.

Article 4 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble ou via l'application « Télérecours Citoyens » sur le site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa publication, ou le cas échéant, de sa notification.

Dans ce même délai, il peut être déposé un recours gracieux auprès du Président, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux. Ce recours n'est pas suspensif de l'exécution du présent acte.

Article 5 : Conformément à l'article L.5211-10 in fine du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine réunion du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère.

Fait et arrêté au siège de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère, le lundi 30 janvier 2023



Le Président,
Jean PAPADOPULO

Acte certifié exécutoire par :

- Dépôt en Sous-Préfecture le
- Publication ou notification le

Nomenclature :

- 5. Institutions et vie politique
- 3. Désignation de représentants